

Nombre de véhicules (technique et personnel) : _____

Nom de la société de sécurité : _____ Nom du Responsable : _____

Adresse : _____

Nombre de personnel sécurité : _____

Matériel utilisé (trépied, reflecteur, type de caméra, etc.) :

Véhicule utilisé (nombre, type, tonnage etc.) :

CASTING :

Oui

Non

Si oui, indiquez le lieu : _____

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de figurants : ___ / ___ / ___ / ___ / ___.

CANTINE OU LOGE :

Nom du prestataire : _____

Adresse : _____

Nom de l'assurance : _____

Adresse : _____

Groupe électrogène :

Oui

Non

Si oui, indiquez le nombre, type et m3 : _____

PRESENTATION DU PROJET

Type du projet (long ou court métrage, téléfilm, série, émission, reportage/documentaire, spot publicitaire, reportage photographique, etc.) :

Titre du film, journal, magazine ou autres :

Date prévisionnelle de diffusion : ___ / ___ / ___ Pays : _____

Commanditaire : _____ Diffuseur : _____

Synopsis : _____

Dates prévues pour l'ensemble du tournage : _____

Nombre total de jours de tournage sur la commune : _____

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Attestation d'assurance responsabilité civile précisant le montant de la garantie dommages.
- Extrait de Kbis de moins de trois mois
- Certificat INSEE
- Plan de tournage journalier (précisez le nombre) :

La demande ne pourra être traitée qu'après réception de tous les renseignements et documents demandés.

VISA DU DEMANDEUR

Par la présente la personne signataire de ce document atteste que toutes les informations fournies sont exactes. De plus, elle s'engage à faire figurer le nom de Six Fours les Plages dans le générique

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____.

Nom et signature

VISA DE L'ADMINISTRATION :

PLAN DE TOURNAGE JOURNALIER

Date : ___/___/_____.

Lieux (à détailler) : _____

Quartier/ Numéro de la rue : _____

Points de repère permettant d'identifier le lieu de tournage : _____

Description des décors, effets spéciaux et autres : _____

HEURES :

Préparation du site avant tournage :

Heure de début : H Heure de fin : H

Tournage :

Heure de début : H Heure de fin : H

Rangement après tournage

Heure de début : H Heure de fin : H

MODE DE TOURNAGE :

- Depuis le bord de la rue sans aucune gêne de la circulation
- En Traveling sur véhicule sous circulation piétons/ véhicules
- Empiètement sur la chaussée
- Interruption momentanée ou définitive de la circulation des véhicules/ piétons. Durée estimée :

Autre mode : _____

BESOIN DE STATIONNEMENT :

Véhicules techniques (nombre, type, tonnage, etc) : _____

Véhicule personnels (nombre) : _____

Cantine (nombre, type, tonnage, etc) : _____

Demandes particulières : _____

Intervention des services municipaux : Oui

Non

Précisez : _____

Fermeture rue/ monument/ bâtiment public : Oui

Non

Précisez : _____

Autres : _____

PRODUCTION

Société de production : _____

Directeur de production : _____

Tél. fixe : + _____

Tel Mobile : + _____

Courriel : _____

@ _____

	<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR</p> 
<p>Cabinet du Maire Tel : 04 94 34 15 06 – Fax : 04 94 34 66 06. manifestation.reservation@mairie-six-fours.fr</p>	<p>Hôtel de Ville – BP 97 – 83 183 SIX FOURS CEDEX</p>

TOURNAGE AUDIOVISUELS & PRISE DE VUES PHOTOGRAPHIQUES (RECOMMANDATIONS ET MARCHE A SUIVRE)

RAPPEL LEGISLATIF ET JURIDIQUE

Le domaine public communal comprend tous les biens appartenant à la Ville de Six Fours les Plages, affectés à l'usage direct du public ou à un service public. Les prises de vues à l'intérieur des limites de la commune dépendent de l'autorité du Maire.

Hors de ces limites, l'autorisation municipale doit être complétée par celle de l'administration responsable du domaine public concerné (Préfecture, préfecture Maritime, Agglomération de Toulon Provence Méditerranée, Conseil Départemental du Var, Direction Départementale de l'Équipement, Conservatoire du Littoral, etc....)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

Les prises de vues réalisées dans le cadre de films, documentaires et reportages photographiques doivent faire l'objet d'une autorisation, délivrée par la Ville après réception du dossier de demande.

Ce dernier, permettant de lister les besoins spécifiques et de coordonner les demandes avec l'ensemble des services municipaux, devra impérativement comprendre la demande d'autorisation de tournage (accompagnée des pièces à fournir) ainsi que la présente notice datée et signée.

DELAIS D'INSTRUCTION DES DEMANDES ET DEPOT DES DOSSIERS

Les délai d'instruction des demandes prend effet à réception du dossier complet et sa durée varie en fonction de l'importance des tournages/prises de vues.

Le dossier est à retourner au Cabinet du Maire- Hôtel de Ville – BP 97 – 83 183 SIX FOURS CEDEX.

Fax : + / / / / / / / / / / Courriel : @

Tout dossier ne comportant pas les pièces et renseignements obligatoires sera retourné au demandeur.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le traitement et la délivrance d'une autorisation de tournage sont effectués à titre gracieux. Cependant une redevance d'occupation du domaine public pourra être demandée concernant des places de stationnement ou des branchements électriques ou hydrauliques. Dans l'éventualité de l'occupation d'un site ou d'un bâtiment hors d'usage normal et/ ou en dehors des heures d'ouverture : les prestations supplémentaires occasionnées par le tournage ou les prises de vues feront l'objet d'une facturation au coût réel (électricité, gardiennage, déplacement de meubles, nettoyage, mise à disposition d'agents...)

SURVEILLANCE DE LA CIRCULATION ET DE LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Tout tournage sur le domaine public modifiant la circulation des véhicules et des personnes ainsi que la sécurité des biens pourront être encadrés par des agents de la police municipale. La demande de sa mise à disposition doit être explicitée dans le plan de tournage journalier. Par exemple, l'organisation et la maîtrise d'une interruption de la circulation ou l'accompagnement d'un véhicule de prises de vues dans le flot de la circulation....

SIX FOURS LES PLAGES : VILLE TOURISTIQUE

La ville de Six Fours les Plages est une zone touristique : attention aux périodes de l'année les plus fréquentées, nous vous invitons à consulter l'agenda des animations et festivités sur le site internet de la ville afin de planifier au mieux vos dates de tournage.

PRECAUTIONS A PRENDRE

Lors du tournage, vous devez conserver avec vous votre autorisation accordée par la ville.

La ville vous remercie de travailler avec civisme, dans le respect des habitants et des lieux. En cas de tournage nocturne ou très matinal, les nuisances sonores devront être contrôlées et évitées au maximum. Dans le cas de la mise en place de dispositifs importants dans un quartier, les riverains doivent systématiquement faire l'objet d'une information de la part de la production minimum 48h avant.

Les modifications, même provisoires, portant atteinte à la structure ou à l'apparence de la voie publique ou de ses équipements sont soumises aux règles d'autorisation préalable de la collectivité et seront prises en charge financièrement par la production.

Toute manipulation ou modification des équipements électriques ou hydrauliques existants sur la voie publique demeure strictement interdite.

MENTION OBLIGATOIRE

En contrepartie de l'exonération des droits d'occupation du domaine public de la commune, la production s'engage à faire figurer la ville de Six Fours les Plages au générique ou dans les mentions légales.

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Dans le cadre de sa communication institutionnelle, la ville de Six Fours les Plages appréciera la mise à disposition par la production de quelques photos de tournage avec cession des "droits d'exploitations et de reproductions" pour ses supports (magazines, plaquettes, affiches, sites internet, réseaux sociaux.....) et ceux de ses partenaires institutionnels.

VISA DU DEMANDEUR

Par la présente la personne signataire de ce document atteste que toutes les informations fournies sont exactes. De plus, elle s'engage à faire figurer le nom de Six Fours les Plages dans le générique

Fait à :

Le :

Nom et signature